DLP 13-9-94039554

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition Grandes Cultures

REGION CENTRE

BULLETIN TECHNIQUE N° 10 — 28 Avril 1994

COLZA	:	Surveiller encore les Charançons.
BLE	:	Protection fongicide du feuillage.
MAIS	:	Désherbage.

* COLZA *

STADES :

L'évolution des cultures est restée assez lente. Les stades sont généralement compris entre G1 et G3.

RAVAGEURS :

Dans l'ensemble, les charançons des siliques sont peu nombreux. Quelques rares captures en cuvettes sont signalées (Meunet ss Vatan, La Champenoise -36-, Rians, Méry-es-Bois -18-, Flacey -28-...). Les cuvettes ne constituent cependant pas à cette époque un très bon indicateur, l'observation des cultures est nécessaire en complément. Le seuil de 1 charançon pour 2 plantes est localement proche (St Loup de Gonois -45-) ou dépassé (Méry-es-Bois -18-). Par ailleurs, de nouvelles arrivées restent possibles.

Actuellement, le traitement est rarement justifié. La surveillance des cultures reste cependant nécessaire, en particulier avec le retour d'une période douce et ensoleillée. Un traitement de bordure pourra être suffisant.

Les pucerons cendrés demeurent pratiquement absents.

MALADIES :

Peu d'évolution des maladies du feuillage, stabilisées par les protections de chute des premiers pétales ; en particulier, on ne note pas de présence d'Alternaria.

* BLE *

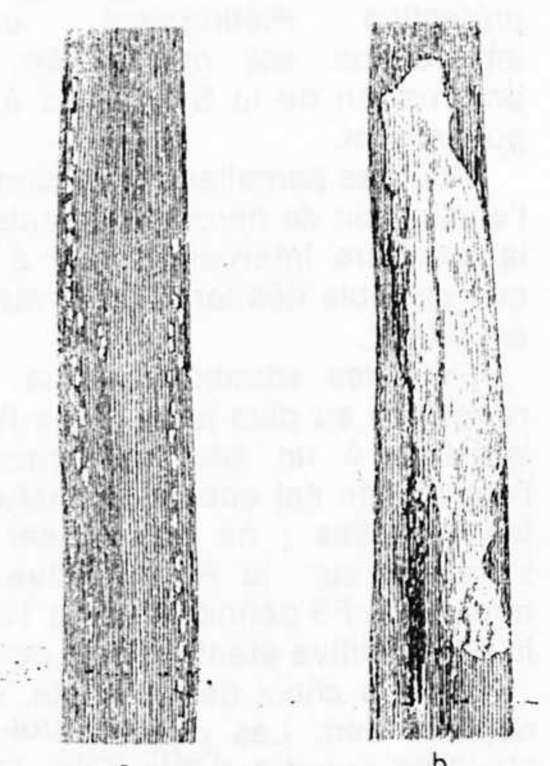
STADES :

Echelonnés entre "premier noeud" et "sortie de la dernière feuille", avec une majorité de situations ayant un peu dépassé le stade "2 noeuds".

RAVAGEURS :

Les pucerons ne sont pas encore signalés, les captures à la tour à succion ne comportent pas non plus de pucerons des céréales.

De premières piqûres nutritionnelles d'Agromyza (mineuses des céréales) ont été observées depuis la semaine dernière (Sud de l'Indre et de l'Indre et Loire).



Agromyza nigrella : a–piqûres de nutrition
b– mine avec 2 larves

Rappelons que la nuisibilité de ces mineuses n'est en général constatée que sur des attaques très importantes. Le seuil d'intervention se situe à 95 % des pieds dont l'une des premières feuilles (F1 ou F2) porte des piqûres de nutrition.

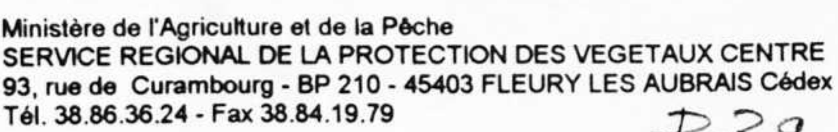
Dans les situations habituellement concernées, surveiller les parcelles,notamment les blés ou orges implantés sur (ou à côté) des parcelles attaquées l'an dernier.

MALADIES :

* **Oïdium** : malgré une légère progression sur variétés sensibles, reste peu présent.

* **Septoriose** (*S. tritici*) : en situations non encore protégées, elle est généralement bien installée au niveau de la F4 (F4 visible), avec un début de passage sur F3 assez fréquent. Sa progression n'est cependant pas très rapide. Les blessures de grêle assez fréquentes ne doivent pas être confondues avec de petites taches de Septoriose.

Les simulations réalisées avec le modèle Présept (CLEAN) nous montrent, presque en toutes situations, une progression du risque Septoriose, malgré un niveau inférieur à celui obtenu l'an dernier à la même période.



ABONNEMENT ANNUEL : 260 F

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX CENTRE
93, rue de Curambourg - BP 210 - 45403 FLEURY LES AUBRAIS Cédex
Tél. 38.86.36.24 - Fax 38.84.19.79

SPV

P39

*** Rouille brune** : observée çà et là sous la forme de quelques pustules sur F3 ou F4 (Indre et Indre et Loire).

*** Rouille jaune** : Des foyers ont été observés en Normandie, dont un foyer à Damville (Eure) proche de l'Eure et Loir. Variétés concernées : Thésée, Sleipner, Ritmo.

Préconisations :

Pour les parcelles ayant reçu une protection Piétin-verse, une nouvelle intervention est prématurée. Surveiller la progression de la Septoriose à l'approche du gonflement.

Pour les parcelles non encore protégées où l'application de deux traitements a été prévue, la première intervention est à appliquer dès que possible dès lors que le stade "2 noeuds" est atteint.

Pour les situations où la protection est raisonnée au plus juste, dans l'optique d' une stratégie à un seul traitement si possible, l'application est encore prématurée. Surveiller les parcelles ; ne pas laisser la septoriose s'installer sur la F3 définitive (au stade 2 noeuds, la F3 définitive est la 1e feuille étalée, la F2 définitive étant en train de sortir).

Pour le choix des produits, se reporter au dépliant vert. Les produits doivent présenter un large spectre d'efficacité, notamment sur septorioses et rouilles. La faible pression de l'oïdium ne justifie cependant pas un renforcement systématique par une morpholine.

* ORGE D'HIVER *

STADES :

Les stades s'échelonnent entre environ "2 noeuds" et "sortie des barbes". Le réchauffement va sans doute entraîner une évolution rapide.

MALADIES :

On observe dans l'ensemble peu d'évolution des maladies, stabilisées par les traitements. Une certaine reprise de l'Helminthosporiose et de la Rhynchosporiose peut cependant être notée.

Surveiller toutes les situations, en particulier lorsque le traitement remonte à 3 semaines. Sauf pression parasitaire marquée, la seconde intervention sera réalisée "sortie des barbes-début épiaison". Dans tous les cas, un produit complet, en particulier efficace sur Helminthosporiose, sera retenu.

* POIS *

RAVAGEURS :

Les Sitones restent à surveiller, notamment avec le réchauffement, surtout dans les situations encore peu développées. Pour les parcelles au-delà de 10 cm la période de risque est terminée.

La présence de pucerons n'est pas encore signalée. Aucune capture n'est notée dans la tour à succion.

* MAIS *

DESHERBAGE :

Penser à un bon rinçage du pulvérisateur après désherbage

*** Code de bonne utilisation de l'atrazine**

Les recommandations en vigueur depuis 1991 restent d'actualité avec un double objectif : permettre une amélioration de la qualité de l'eau et ainsi maintenir l'autorisation de vente de cette matière active pour le désherbage du maïs. L'atrazine reste une molécule de base du désherbage de cette culture. Elle demeure intéressante pour son spectre sur adventices sensibles et sa souplesse d'utilisation (prélevée ou postlevée du maïs). Son excellente compatibilité permet en postlevée de "doper" nombre de spécialités.

Faisons-en un bon usage : **ne pas dépasser 1 500 g de matière active par hectare et par an (3 kg de produit commercial formulé à 50 %)** et ce en un seul traitement ou **au total** dans le cas de plusieurs interventions (voir page suivante le tableau des modalités d'application et doses d'atrazine sur maïs).

*** Stratégie de désherbage**

- *Situations à adventices sensibles à l'atrazine :* Utiliser l'atrazine selon les indications du tableau page suivante.

- *Situations à graminées résistantes :* Sur un plan technique, la préférence reste aux applications au semis d'un produit de la famille des acétanilides (alachlore, métolachlor, dimethenamid) renforcé par de l'atrazine (750 à 1000 g/ha). Pour les deux premières molécules citées, en conditions sèches, l'incorporation avant le semis est un gage d'une bonne régularité d'action. Pour le dimethenamid, homologué sous le nom de FRONTIERE (Sandoz) en 1993, l'application en post-semis est conseillée. L'utilisation en pré-

semis avec incorporation superficielle (2-5 cm) est possible mais avec un risque de baisse d'efficacité.

Les sulfonylurées (rimsulfuron et nicosulfuron) offrent d'excellentes efficacités sur graminées estivales (et amarantes). Cependant, elles sont soumises à des conditions d'emploi strictes afin d'éviter des problèmes parfois graves de phytotoxicité. Cela freine le développement des stratégies "tout post" d'autant que cela s'ajoute aux contraintes propres à la postlevée (contraintes qui s'appliquent aussi dans le cadre de la lutte anti-dicotylédones) :

- capacité à réaliser une intervention de postlevée : conditions météorologiques dont dépendent la portance des sols, respect des stades,...
- possibilité d'intervention sur des adventices peu développées : certaines campagnes, comme 1991 et 1992, ont montré la difficulté du "tout post" vis-à-vis des levées échelonnées. Selon les années, une double intervention est à envisager.

- Situation à dicotylédones résistantes : L'emploi d'herbicides foliaires de postlevée est quasi obligatoire. L'adjonction d'atrazine améliore le plus souvent l'efficacité des produits (en cas d'utilisation d'atrazine en prélevée puis en postlevée, respectez la dose maximale de 1500 g/ha). Sur le plan efficacité, ne dépassez les stades maximum préconisés pour les adventices. Veillez aussi à respecter les stades limites du maïs quand ils existent.

- Situations à graminées et dicotylédones résistantes : Dans la plupart des cas, deux passages seront nécessaires : application en présemis (si possible incorporé) de l'anti-graminées résiduaire puis intervention de postlevée vis-à-vis des dicotylédones. Renforcer avec de l'atrazine si nécessaire.

Quelques spécialités applicables en post-semis conjugent les deux effets : TAZASTOMP 300, INDIANA, INDIANA 2000 et ARIZONA. Hormis pour le premier cité, ajouter de l'atrazine pour détruire les dicotylédones. Signalons également que la sélectivité de ces herbicides n'est pas toujours parfaite.

En postlevée, les sulfonylurées offrent de bonnes efficacités, à condition de respecter strictement les conseils d'emploi et notamment leur compatibilité avec les anti-dicotylédones. Des stratégies de "tout post" ou de rattrapage sur graminées sont envisageables.

* *Situations à vivaces :* reportez-vous au dépliant. L'éventail des possibilités s'est élargi grâce aux sulfonylurées, intéressantes sur le chiendent rampant alors que l'atrazine à 1500 g/ha est insuffisant.

TABLEAU NATIONAL : MODALITES D'APPLICATION ET DOSES D'ATRAZINE SUR MAIS

Type de sol	Pente du sol	Incorporation avant semis	Sur sol nu entre semis maïs et levées adventices	Postlevée des adventices
Sol avec plus de 5 % de matière organique		Déconseillée	Déconseillée	Conseillée 1 000
Sol avec moins de 5 % de matière organique	Faible ou nulle	Conseillée 1000 - 1500	Non conseillée préférer l'incorporation	Conseillée 750 - 1000
	Forte	Conseillée 1000 - 15000	Déconseillée	Possible avec précautions (*) 750 - 1000

Les doses d'atrazine sont exprimées en g de matière active par hectare. Limite maximale d'utilisation : 1500 g de matière active par hectare et par an.

(*) Possible avec précautions : c'est-à-dire sur un couvert végétal suffisamment développé pour fixer un maximum d'atrazine.

REPARTITION DES RESULTATS EN POURCENTAGES DES 53 POINTS DE PRELEVEMENT EN FONCTION DES DIFFERENTES CONCENTRATIONS CLEFS

		X < 0,1	0,1 < X < 0,5	0,5 < X < 2	X > 2
Atrazine	1992	10	68	18	4
	1993	6	60	25	9
Simazine	1992	47	41	8	4
	1993	34	58	8	0
Desethylatrazine	1992	80	20	0	0
	1993	48	50	2	0
Terbuthylazine	1992	98	2	0	0
	1993	96	4	0	0
Chloroacétamides*	1992	82	14	4	0
	1993	67	27	6	0

* Chloracétamides : alachlore, métolachlore.

La protection des Végétaux, en collaboration avec la DIREN (Ministère de l'Environnement), continue à surveiller la contamination des eaux des rivières en pesticides. Le tableau ci-dessus regroupe les résultats obtenus en 1992 et 1993.

ATRAZINE ET QUALITE DES EAUX

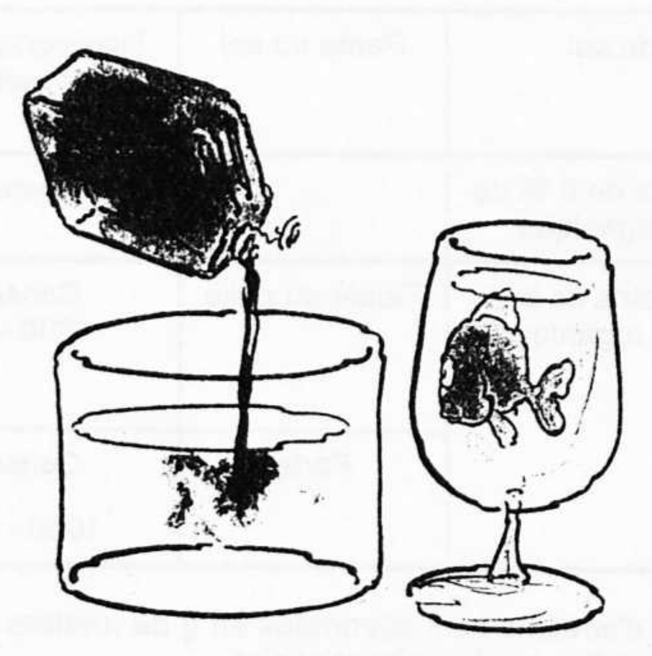
C'est l'affaire de tous !!!

Pour préserver la qualité des eaux, la législation française limite l'utilisation de l'atrazine à 1500 g de matière active par hectare et par an.

Pour réduire encore les risques de pollution des eaux :

- Eviter les applications d'atrazine en post-semis prélevée du maïs. Ce sont des applications qui augmentent les risques de contamination des eaux par ruissellement.
- Utilisez l'atrazine soit en pré-semis avec incorporation, soit en postlevée du maïs. Dans ce dernier cas, la dose peut être modulée en fonction des mauvaises herbes présentes.

L'eau : source de vie



respectons les doses ... ... respectons la vie